

**VILLE DE CAEN**  
**PROCES VERBAL D’AFFICHAGE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 DECEMBRE 2014**

- **Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation du Conseil Municipal en date du 14 avril 2014.**

- **Règlement intérieur des Conseils de Quartiers Citoyens**

**Le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** le nouveau règlement intérieur des conseils de quartiers citoyens.

Adopté à l'unanimité.

Mme TRAVERT, M. LE COUTOUR, Mme GOBERT, Mme MAGUET, M. DETERVILLE, Mme FERET, M. BLANCHETIER, M. VÈVE, Mme CHEHAB, Mme ROUSINAUD, M. L'ORPHELIN s'étant abstenu(s)

- **Règlement Local de la Publicité, des enseignes et des pré-enseignes (RLP) - Approbation**

**Le Conseil Municipal :**

**ADOpte** les modifications apportées au projet arrêté à la délibération ;

**APPROUVE** le Règlement Local de Publicité, des enseignes et des pré-enseignes ;

**DIT** que, conformément aux dispositions des articles L121-4, L123-9 et R123-18 du code de l'urbanisme, la délibération sera transmise la Préfecture de CAEN, fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois, et sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune de CAEN. En outre, mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département ;

**PRECISE** que le RLP approuvé est tenu à la disposition du public à l'Hôtel de Ville (Direction de l'Urbanisme) aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture ;

**INFORME** que la délibération sera exécutoire après sa réception en Préfecture et accomplissement des mesures d'affichage et d'insertion dans la presse, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

Adopté à l'unanimité.

Mme TRAVERT, M. LE COUTOUR, Mme GOBERT, Mme MAGUET, M. DETERVILLE, Mme FERET, M. BLANCHETIER, M. VÈVE, Mme CHEHAB, Mme ROUSINAUD, M. L'ORPHELIN s'étant abstenu(s)

- **OPAH habitat indigne et précarité énergétique 2012-2017 - Présentation d'un bilan intermédiaire de l'opération**

**Le Conseil Municipal :**

**PREND ACTE** du bilan de l'OPAH habitat indigne et précarité énergétique, arrêté au 7 novembre 2014.

Le conseil prend acte

- **OPAH habitat indigne et précarité énergétique - Attribution de subventions**

**Le Conseil Municipal :**

**ACCORDE** aux propriétaires une subvention d'un montant total de 6 500 €.

Adopté à l'unanimité.

- **Rachat d'un immeuble auprès de l'Etablissement Public Foncier de Normandie au titre de l'année 2015 - Ilot des Bouviers, quartier de la Guérinière**

**Le Conseil Municipal :**

**DECIDE** de procéder auprès de l'Etablissement Public Foncier de Normandie au rachat du bien immobilier suivant :

- une parcelle nue cadastrée section KB n° 5 d'une contenance de 554 m<sup>2</sup> située 235 rue de Falaise, au prix actualisé de 155 470,49 € HT ;

**DIT** que les frais liés à ce rachat seront supportés par la Ville ;

**HABILITE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

- **Quartier Guérinière - Déclassement de l'emprise de l'ancien collège Guillaume de Normandie**

**Le Conseil Municipal :**

**PRONONCE** le déclassement de l'emprise de l'ancien collège Guillaume de Normandie, située rue de la Guérinière, d'une superficie de 10 547 m<sup>2</sup>, aujourd'hui cadastrée KB n°178 et 179 (parcelles issues de la division de la parcelle cadastrée KB n°38), KB n° 172, 173, 174 et 175 (parcelles issues de la division de la parcelle cadastrée KB n°51) et KB n°37.

Adopté à l'unanimité.

- **Secteur Guillaume de Normandie - Construction d'un pôle gérontologique - Réitération de la vente du terrain au profit de la Société d'Economie Mixte Normandie Aménagement**

**Le Conseil Municipal :**

**DECIDE** de céder à la SEM Normandie Aménagement, ou à toute personne morale appelée à s'y substituer pour le même objet, un terrain de 3 964 m<sup>2</sup>, cadastré KB n°172 (355 m<sup>2</sup>) et KB n°178 (3 609 m<sup>2</sup>), délimité au Nord par le Boulevard Poincaré, au Sud par la voie principale du secteur Guillaume de Normandie (rues Germaine Tillion), à l'Est par la rue Avicenne et à l'Ouest par une allée piétonne (allée Charlotte Perriand), en vue de la construction d'un pôle gérontologique ;

**DIT** que cette cession est consentie sur la base de 200 € HT/m<sup>2</sup> de surface de plancher ;

**INDIQUE** que le terrain cédé par la ville ne constitue qu'une partie du terrain d'assiette du projet ;

**PRECISE** que la surface de plancher affectée au terrain cédé par la ville est fixée à 4 544 m<sup>2</sup> ;

**FIXE** en conséquence le prix de cession à 908 800 € HT ;

**MENTIONNE** que la SEM Normandie Aménagement supportera l'ensemble des frais liés à la réitération de l'acte de vente ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à réitérer l'acte de vente, ainsi que tous documents liés à cette réitération.

Adopté à l'unanimité.

- **Marché de Gros Caennais - Déclassement du domaine public communal**

**Le Conseil Municipal :**

**DECIDE** de constater le déclassement du site du marché de gros, situé 27 rue de Cardiff, édifié sur les parcelles communales cadastrées section MC n° 5 et n° 6.

Adopté à la majorité absolue.

Mme TRAVERT, Mme GOBERT, M. DETERVILLE, Mme FERET, M. BLANCHETIER, M. VÈVE, Mme CHEHAB, Mme ROUSINAUD, M. L'ORPHELIN ayant voté contre

- **Implantation de deux lignes électriques et d'un coffret sur le domaine communal - Parcelles KN n°25, 32 rue des Cordes à Caen. Convention Ville/ERDF**

**Le Conseil Municipal :**

**AUTORISE** Electricité Réseaux Distribution France à implanter, à ses frais, deux lignes électriques souterraines d'une longueur totale d'environ 4 mètres et un coffret sur la parcelle cadastrée section KN n°25, située 32 rue des Cordes à Caen ;

**DIT** que l'autorisation est consentie à titre gratuit pour la durée de l'ouvrage ;

**AUTORISE** les représentants d'ERDF à pénétrer sur la parcelle concernée pour la pose et l'entretien de l'ouvrage ;

**HABILITE** M. le Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

- **Implantation d'une canalisation gaz souterraine sur le domaine communal - Parcelles MB n°s 65 et 67, impasse Victor Hugo - Convention Ville/GRDF**

**Le Conseil Municipal :**

**AUTORISE** GRDF à implanter une canalisation de gaz naturel d'une longueur d'environ 55 mètres sur les parcelles cadastrées MB n°s 65 et 67, 5-7 impasse Victor Hugo (Presqu'île) ;

**DIT** que l'autorisation est consentie à titre gratuit pour la durée de l'ouvrage ;

**AUTORISE** les représentants de GRDF à pénétrer sur les parcelles concernées pour la pose et l'entretien de l'ouvrage ;

**HABILITE** M. le Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

- **Implantation d'une canalisation gaz souterraine sur le domaine communal - Parcelle MA n°185, 148 rue Basse - Convention Ville/GRDF**

**Le Conseil Municipal :**

**AUTORISE** GRDF à implanter une canalisation de gaz naturel d'une longueur d'environ 3,50 mètres sur la parcelle cadastrée MA n° 185, 148 rue Basse ;

**DIT** que l'autorisation est consentie à titre gratuit pour la durée de l'ouvrage ;

**AUTORISE** les représentants de GRDF à pénétrer sur la parcelle concernée pour la pose et l'entretien de l'ouvrage ;

**HABILITE** M. le Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

- **Société d'Economie Mixte Locale Caen Expo Congrès - Relations actionnariales**

**Le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** les modifications du capital de la SAEM, telles qu'envisagées par son conseil d'administration du 31 octobre 2014 et consistant en une augmentation de capital d'un montant de 1 499 634 € par l'émission de 55 542 actions nouvelles de 27 euros, la ville étant appelée à participer à cette augmentation de capital via la transformation de l'avance en compte courant consentie en février dernier et par la souscription complémentaire d'actions pour un montant complémentaire de 350 002 €, soit la souscription de 25 926 actions supplémentaires et une participation à l'augmentation du capital de 700 002 € ;

En conséquence, l'assemblée délibérante charge son représentant (titulaire ou suppléant) à l'assemblée générale de la société de se prononcer favorablement sur ces opérations ;

**DECIDE** de participer à l'augmentation de capital par souscription de 25 926 actions à émettre par la SAEM, au nominal de 27 euros, soit une somme de 700 002 € à libérer :

- pour 350 000 € par compensation avec l'avance en compte courant d'associés, précédemment versée ;
- pour 350 002 € euros, par versement de fonds.

A la clôture de la période de souscription à l'augmentation du capital,

**DECIDE** de rendre exigible à la date de clôture de la période de souscription la créance certaine et liquide détenue sur la SAEM, pour un montant de 700 002 € ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec la SAEM, l'avenant d'exigibilité anticipée à la convention d'avance en compte courant d'associés.

Adopté à l'unanimité.

Mme TRAVERT, M. LE COUTOUR, Mme GOBERT, Mme MAGUET, M. DETERVILLE, Mme FERET, M. BLANCHETIER, M. VÈVE, Mme CHEHAB, Mme ROUSINAUD, M. L'ORPHELIN s'étant abstenu(s)

M. BERKOVICZ ne prenant pas part au vote

- **Délégation de service public pour la gestion du Parc des expositions, du Centre des congrès et la promotion des activités concourant à l'attractivité touristique - Avenant n°2**

**Le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** le projet d'avenant n°2 ;

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 à la convention de délégation de service public pour la gestion du Parc des Expositions, du Centre des Congrès et la promotion des activités concourant à l'attractivité touristique de la Ville de Caen.

Adopté à l'unanimité.

Mme TRAVERT, M. LE COUTOUR, Mme GOBERT, Mme MAGUET, M. DETERVILLE, Mme FERET, M. BLANCHETIER, M. VÈVE, Mme CHEHAB, Mme ROUSINAUD, M. L'ORPHELIN s'étant abstenu(s)

M. BERKOVICZ ne prenant pas part au vote

- **Direction du Développement Economique - Epicerie Solidaire Etudiante - Subvention affectée**

**Le Conseil Municipal :**

**ACCORDE** la subvention affectée suivante :

**Fédération Campus Basse-Normandie – Epicerie solidaire étudiante** **4 000 €**

Adopté à l'unanimité.

- **Mise en place d'un service gratuit de bus navette**

**Le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** la mise en place du système de navettes bus gratuites le samedi desservant le centre-ville à partir d'un parking d'accueil situé dans l'enceinte du parc des expositions ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec Viacités ;

**DECIDE** de prendre en charge le coût de cette opération.

Adopté à l'unanimité.

- **Pôle de compétitivité Transactions électroniques sécurisées - Demande de subvention de fonctionnement 2014**

**Le Conseil Municipal :**

**ACCORDE** une subvention de fonctionnement de 5 000 € au profit du pôle de compétitivité Transactions Electroniques Sécurisées.

Adopté à l'unanimité.

- **Personnel municipal : Direction de la communication - Poste de responsable du pôle communication - Promotion des événements**

**Le Conseil Municipal :**

**DECIDE** de créer un emploi à temps complet de responsable du pôle communication – promotion des événements au titre de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, pour une durée de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 ;

**DECIDE** de fixer la rémunération de cet emploi par référence au grade d'attaché territorial, soit au 10ème échelon (indice brut 703), assortie de l'indemnité de résidence, du supplément familial de traitement ainsi que des primes et indemnités afférentes au grade d'attaché territorial telles que définies par délibérations du Conseil Municipal ;

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer le contrat correspondant pour une durée maximale de 3 ans.

Adopté à l'unanimité.

- **Personnel municipal - Modification n°5 du tableau des emplois permanents 2014**

**Le Conseil Municipal :**

**AUTORISE** les transformations des emplois au regard des recrutements, des réussites à concours et des résultats des commissions administratives paritaires, soit 36 emplois.

Adopté à l'unanimité.

- **Personnel municipal : Tableau des emplois permanents au 1er janvier 2015**

**Le Conseil Municipal :**

**AUTORISE** les suppressions des emplois au regard de la mise en œuvre de la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles, soit 161 emplois ;

**ADOpte** le tableau des emplois permanents de l'administration municipale au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Adopté à l'unanimité.

- **Personnel municipal - Dépenses de personnel des groupes d'élus du conseil municipal de la Ville de Caen - Modification**

**Le Conseil Municipal :**

**DECIDE** de supprimer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, l'emploi à 50%, créé pour le fonctionnement du groupe "Réussir Caen Vraiment" ;

**DECIDE** de créer un emploi pour le fonctionnement du groupe "Réussir Caen Vraiment" sur les bases suivantes :

Recrutement d'un collaborateur non titulaire par référence au grade de rédacteur sur la base de l'échelon 8. A ce traitement s'ajouteront l'indemnité de résidence et le cas échéant le supplément familial de traitement et les participations relatives à la protection sociale complémentaire ;

Cet emploi sera créé sur la base d'une quotité de travail de 20% ;

**DIT** que cet emploi prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour se terminer le 31 décembre 2017 ;

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer le contrat correspondant.

Adopté à l'unanimité.

- **Protection fonctionnelle d'agents municipaux - Octroi du bénéfice, prise en charge de frais de justice et versement d'indemnités**

**Le Conseil Municipal :**

**OCTROIE** aux agents le bénéfice de la protection fonctionnelle ;

**AUTORISE** à cet effet le recouvrement des sommes dues à ce titre par les tiers condamnés dans les procédures correspondantes.

Adopté à l'unanimité.

- **Personnel Municipal - Compte épargne temps - Convention financière de reprise de compte épargne temps**

**Le Conseil Municipal :**

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention financière de reprise du compte épargne temps ;

**FIXE** à 1 000 euros la compensation financière liée à la reprise par la Ville de Caen des jours du compte épargne temps de l'agent concerné.

Adopté à l'unanimité.

- **Personnel Municipal - Convention entre la Ville de Caen, la Communauté d'agglomération Caen la mer et le Comité des œuvres sociales du personnel de la Ville de Caen relative aux aides accordées aux agents transférés dans le cadre de la création de services communs.**

**Le Conseil Municipal :**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ;

**DIT** que celle-ci sera applicable, lors de la création d'un service commun, emportant le transfert de plein droit d'un agent de la ville de Caen vers la Communauté d'agglomération Caen la mer.

Adopté à l'unanimité.

- **Intégration de la Réussite Educative à la Direction de l'Education - Continuité des missions - Accompagnement à la scolarité au domicile - Attribution de subventions et conventions**

**Le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** la convention cadre Réussite Educative 2015-2017 d'accompagnement à la scolarité à domicile à intervenir entre la Ville de Caen et l'association 'Le Relais Scolaire' d'une part et entre la Ville de Caen et l'association 'AFEV' d'autre part ;

**DECIDE** d'attribuer en 2015 à l'association 'Le Relais Scolaire' une subvention affectée d'un montant de 30 000 euros ;

**DECIDE** d'attribuer en 2015 à l'association "AFEV" une subvention affectée d'un montant de 16 000 euros ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions et tout document relatif à ces conventions.

Adopté à l'unanimité.

- **Projet Educatif Local - Subventions affectées**

**Le Conseil Municipal :**

**DECIDE** d'accorder les subventions affectées suivantes :

|  |                |
|--|----------------|
| <b>CCAS (Mille et une petites notes) .....</b> | <b>2 523 €</b> |
| <b>Collège Marcel Pagnol .....</b>             | <b>2 500 €</b> |

|  |                |
|--|----------------|
| <b>AFEV</b> .....                            | <b>3 000 €</b> |
| <b>Ecole élémentaire Jean Moulin</b> .....   | <b>4 100 €</b> |
| <b>CCAS (Soutien à la parentalité)</b> ..... | <b>3 750 €</b> |
| <b>Amis d'Yvonne Guegan</b> .....            | <b>700 €</b>   |
| <b>ASPTT</b> .....                           | <b>1 500 €</b> |

Adopté à l'unanimité.

- **Direction de l'Education - Subventions affectées aux associations socio-éducatives**

**Le Conseil Municipal :**

**DECIDE** d'accorder les subventions affectées suivantes :

- Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ) pour " jobs d'été : 6 000 € ;
- Association " Jouons ensemble" pour le festival du jeu et de l'imaginaire : 600 € ;
- Centre d'Animation du Calvaire St Pierre pour une tarification adaptée au centre de loisirs maternel : 6 500 € ;
- MJC du Chemin Vert pour l'animation et la programmation de la salle " le sillon" : 8 000 € ;
- MJC Guérinière pour la rénovation du Dojo : 2 500 € ;
- MJC Guérinière pour " t'as de beaux jeux tu sais": 3 000 € ;
- La Ligue de l'Enseignement pour le projet 15 -17 ans du RdVAdos : 8 000 €.

Adopté à l'unanimité.

- **Etablissements d'enseignement privés du 1er degré - Participation aux dépenses de fonctionnement des classes sous contrat d'association**

**Le Conseil Municipal :**

**DECIDE** le principe de la participation communale aux dépenses de fonctionnement des classes maternelles et élémentaires sous contrat d'association sous la forme d'une subvention annuelle, réglée par tiers ;

**FIXE** les coûts moyens annuels de scolarité pour l'année 2014 dans les classes maternelles à 885 € par enfant et dans les classes élémentaires à 506 € par enfant ;

**DECIDE** que la participation communale aux dépenses de fonctionnement des classes maternelles et élémentaires sous contrat d'association avec l'Etat, pour l'année 2014, est versée pour les seuls élèves dont le ou les titulaires de l'autorité parentale sont domiciliés à Caen ;

**DIT** que pour les écoles maternelles, la participation est versée pour les enfants d'au moins 3 ans au 31 décembre de l'année d'inscription.

Adopté à l'unanimité.

- **Désignations des élus au Conseil d'Administration des EPLE**

**Le Conseil Municipal :**

**DECIDE** de désigner ses représentants dans les collèges et les lycées ;

**DECIDE** à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations.

Adopté à l'unanimité.

- **Centres socio-culturels, maison de quartier de Venoux et centre municipal d'animation gérés par la Caisse d'Allocations Familiales - comptes d'exploitation 2013 - budgets prévisionnels 2014**

**Le Conseil Municipal :**

**ADOpte** les comptes d'exploitation et rapports d'activité 2013 des centres socioculturels, de la Maison de quartier de Venoux et du Centre d'Animation de la Folie Couvrechef, et leurs budgets prévisionnels 2014 ;

**DECIDE** de verser la participation de la Ville au titre de la dotation d'équilibre des Centres socioculturels, de la Maison de quartier de Venoux et du Centre Municipal d'Animation de la Folie-Couvrechef soit 1 504 916 €.

Adopté à l'unanimité.

- **Service des Associations et de la Participation Locale - Subvention affectée**

**Le Conseil Municipal :**

**ACCORDE** la subvention affectée suivante :

STRUCTURE ASSOCIATIVE D'AIDE AUX ASSOCIATIONS (S3A).....**2500 €**

Adopté à l'unanimité.

- **Théâtre de Caen - Demande de subvention au taux le plus élevé au Ministre de la Culture - DRAC Basse-Normandie, Conseil Régional de Basse-Normandie, Conseil Général du Calvados et tout autre organisme**

**Le Conseil Municipal :**

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à solliciter une subvention au taux le plus élevé auprès du Conseil Régional de Basse-Normandie, du Ministère de la Culture et de la Communication / DRAC de Basse-Normandie, du Conseil Général du Calvados et auprès de tout autre organisme, afin de poursuivre le projet artistique du théâtre de Caen.

Adopté à l'unanimité.

- **Théâtre de Caen - Maîtrise - Demande de subvention au taux le plus élevé au Conseil Régional de Basse-Normandie et à tout autre organisme**

**Le Conseil Municipal :**

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à solliciter auprès de la Région Basse-Normandie et de tout autre organisme une subvention au taux le plus élevé possible.

Adopté à l'unanimité.

- **Musée des Beaux-Arts - Exposition temporaire " François Morellet, l'esprit de suite, 1965-2015 "**

**Le Conseil Municipal :**

**DECIDE** d'organiser l'exposition "François Morellet, l'esprit de suites, 1965-2015" ;

**DECIDE** de coéditer le catalogue de l'exposition ;

**SOLLICITE** les subventions les plus élevées possibles auprès des services de l'Etat, du Conseil Régional de Basse Normandie et de tout autre organisme ;

**AUTORISE** Monsieur Le Maire ou son représentant à signer les conventions et les contrats liés à l'exposition.

Adopté à l'unanimité.

- **Direction de la Culture - Attribution de subventions affectées - Année 2014**

**Le Conseil Municipal :**

**ACCORDE** les subventions affectées suivantes :

- **Collège International de Philosophie**..... **1.000 €**

- **Université Populaire**..... **10.000 €**

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ces projets.

Adopté à l'unanimité.

- **Musée de Normandie - Adhésion à l'association Normandie sites pour le château de Caen**

**Le Conseil Municipal :**

**DECIDE** d'adhérer à l'association Normandie Sites.

Adopté à l'unanimité.

- **Direction des sports - La Butte Caen - Subvention dans le cadre de la mise à disposition de personnel à l'association**

**Le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** l'attribution d'une subvention de 7 323,04 € à l'association "La Butte".

Adopté à l'unanimité.

- **Direction des sports - Conventions amateurs 2012-2014 - Avenant de prolongation**

**Le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** l'avenant à la convention ;

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer cet avenant avec les associations sportives concernées.

Adopté à l'unanimité.

- **Direction des Sports - Subventions affectées - Décembre 2014**

**Le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** l'attribution de subventions affectées aux associations suivantes :

TENNIS CLUB DE CAEN : ..... 30 000 €

(et apport d'une aide logistique estimée à : 40 500 €)

MAISON DE L'EUROPE : ..... 500 €

TOUCAEN ROLLER : ..... 250 €

CAEN BMX : ..... 10 000 €

MALADRERIE OMNI SPORTS : ..... 6 000 €

TENNIS CLUB DE CAEN (Sol sportif) : ..... 9 000 €

Adopté à l'unanimité.

M. OLIVIER, M. DUVAL ne prenant pas part au vote

- **Programme annuel d'investissement dans les équipements sportifs - Exercice 2014 - Adoption du programme - Demande de subvention à la Région**

**Le Conseil Municipal :**

**ADOpte** le programme de réfection du sol sportif et mise en place de panneaux de basket suspendus (recentrage du terrain) au gymnase Guérinière Château d'eau fréquenté par les lycées pour l'année 2014 pour un montant évalué à 118 000 € ;

**SOLLICITE** de la Région Basse-Normandie des subventions aux taux le plus élevé possible pour cette opération ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tous documents se rapportant au financement de ces opérations.

Adopté à l'unanimité.

- **Jeux équestres mondiaux - Demande d'aide financière au Conseil Général du Calvados**

**Le Conseil Municipal :**

**SOLLICITE** du Conseil Général du Calvados une subvention de 20 000 € destinée à financer le développement des circuits équestres en forêt de Grimbosq ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette subvention.

Adopté à l'unanimité.

- **Institution de deux taxes funéraires à compter du 1er janvier 2015 - Taxe sur les dispersions et taxe sur les crémations**

**Le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** la création d'une taxe sur les dispersions de cendres et d'une taxe sur les crémations applicable à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2015 ;

**FIXE** comme suit le montant desdites taxes :

- taxe de crémation : 25,00 €

- taxe de dispersion des cendres : 25,00 €.

Adopté à la majorité absolue.

Mme TRAVERT, M. LE COUTOUR, Mme GOBERT, Mme MAGUET, M. DETERVILLE, Mme FERET, M. BLANCHETIER, M. VÊVE, Mme CHEHAB, Mme ROUSINAUD, M. L'ORPHELIN ayant voté contre



- **Virements de crédits et adaptations budgétaires - Autorisation du conseil municipal**

**Le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** divers virements de crédits :

L'ensemble de ces virements diminuent les dépenses de la section de fonctionnement de 32.000 euros et augmentent celles de la section d'investissement à due concurrence.

L'ensemble de ces adaptations modifient le budget comme suit :

|  |                |
|--|----------------|
| - Recettes de fonctionnement               | - 366.297,60 € |
| - Dépenses de fonctionnement               | - 144.579,60 € |
| - Dépenses imprévues en fonctionnement     | - 499.500,00 € |
| - Virement de la section de fonctionnement | 277.782,00 €   |
| <br>                                       |                |
| - Recettes d'investissement                | 1.411.120,40 € |
| - Dépenses d'investissement                | 1.411.104,40 € |
| - Dépenses imprévues en investissement     | 277.798,00 €   |
| - Virement à la section d'investissement   | 277.782,00 €   |

**AJUSTE** en conséquence le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour rétablir l'équilibre budgétaire par section :

Budget principal :

|                           |              |
|---------------------------|--------------|
| - Dépenses (chapitre 023) | 309.782,00 € |
| - Recettes (chapitre 021) | 309.782,00 € |

Adopté à l'unanimité.

Mme TRAVERT, M. LE COUTOUR, Mme GOBERT, Mme MAGUET, M. DETERVILLE, M. BLANCHETIER, M. VÈVE, Mme CHEHAB, Mme ROUSINAUD, M. L'ORPHELIN s'étant abstenu(s)

- **Produits irrécouvrables - Admission en non-valeur**

**Le Conseil Municipal :**

**EMET** un avis favorable à la demande d'admission en non-valeur des produits irrécouvrables présentés par Mme Le Trésorier Principal de Caen-Municipale pour un montant de :

- Budget Principal :

|                            |             |
|----------------------------|-------------|
| • 1 <sup>er</sup> dossier  | 506,00 €    |
| • 2 <sup>ème</sup> dossier | 2.407,12 €  |
| <br>                       |             |
| • 3 <sup>ème</sup> dossier | 11.118,11 € |
| • 4 <sup>ème</sup> dossier | 13,41 €     |
| • 5 <sup>ème</sup> dossier | 173,87 €    |
| • 6 <sup>ème</sup> dossier | 20.391,09 € |

Adopté à l'unanimité.

- **Exercice 2015 - Exécution des dépenses d'investissement sur l'exercice 2015 avant l'adoption du budget primitif et acomptes sur subventions de fonctionnement aux associations**

**Le Conseil Municipal :**

**AUTORISE** M. le Maire à procéder sur l'exercice 2015 et jusqu'à l'adoption du nouveau budget, à l'exécution des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2014 ;

**PRECISE** que la répartition des crédits entre les différents chapitres budgétaires et opérations d'investissement ;

**DECIDE** d'autoriser le versement aux associations qui seraient confrontées à des difficultés de trésorerie en début d'année prochaine, d'un acompte à valoir sur la subvention de fonctionnement 2015 dans la limite maximale du quart de la subvention de fonctionnement attribuée en 2014 ;

**INDIQUE** que le versement de ces acomptes ne préjuge en rien du montant de la subvention qui sera voté au titre de 2015 ;

**STIPULE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'exercice 2015.

Adopté à l'unanimité.

- **Développement Durable - Participation financière de la Ville de Caen à l'achat d'un vélo à assistance électrique ou d'un vélo pliant - Modification du dispositif et introduction d'une aide financière pour l'achat d'un vélo Cargo**

**Le Conseil Municipal :**

**AUTORISE** la suppression de l'aide forfaitaire et son remplacement par la mise en place d'un plafond de 50 % de l'achat d'un cycle (VAE, pliant ou cargo) pour les 18-25 ans avec une participation maximale comme précisée dans les tableaux ci-dessus ;

**APPROUVE** le principe d'une aide financière pour l'achat d'un vélo cargo à destination des particuliers caennais ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

- **Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie - Subventions affectées 2014**

**Le Conseil Municipal :**

**ACCORDE** les subventions affectées suivantes :

- **Groupe Mammalogique Normand.....3 024 €**
- **Groupe Ornithologique Normand .....1 500 €**
- **Comité Régional d'Etude Protection et l'Aménagement de la Nature.....5 750 €**
- **Groupe d'Etude des Invertébrés Armoricaains..... 3 000 €**

Adopté à l'unanimité.

- **Service Europe, relations internationales et coopération décentralisée - Subvention affectée - Caen à l'International 2014**

**Le Conseil Municipal :**

**ACCORDE** la subvention affectée suivante :

Comité de Jumelage Caen – Portsmouth..... 350 €

Adopté à l'unanimité.

- **Transfert de la compétence Production eau potable au Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de la Région de Caen - Réseau, au 1er janvier 2014 : Approbation des PV de transfert**

**Le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** le procès-verbal de transfert établi contradictoirement entre la Ville et le Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de la Région de Caen - Réseau.

Adopté à l'unanimité.

- **Communauté d'Agglomération Caen la Mer - Transfert de charges - Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées - Approbation du rapport d'évaluation**

**Le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** les évaluations des transferts de charges telles qu'elles résultent du rapport.

Adopté à l'unanimité.

- **Formation en milieux périlleux des sapeurs-pompiers - Convention entre la Ville de Caen et le SDIS 14 précisant les conditions d'utilisation du site souterrain de la Glacière**

**Le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** le projet de convention précisant les conditions d'utilisation et la responsabilité civile du SDIS 14 en cas de dommages corporels et matériels lors de l'utilisation du site souterrain dit "La Glacière", rue d'Authie ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité.

**Les délibérations peuvent être consultées à l'Hôtel de Ville, au Service des Assemblées.**

**AFFICHE A L'HOTEL DE VILLE, LE 16 DECEMBRE 2014**